



# BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE Aménagements Paysagers

## En alternance

### Durée

1740 heures en centre sur 2 ans. (58 semaines réparties selon un calendrier d'alternance).

### Dates

Septembre à juin

### Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

### Lieu

Campus Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

### Mode de financement et tarif

Nous contacter.

## Le travail et les métiers

Le titulaire du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "Aménagements paysagers" peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers, d'une collectivité territoriale publique, d'un bureau d'études, d'une structure associative (CAUE, centres d'insertion par l'activité professionnelle, ...) ou d'une entreprise de service à la personne. Il peut également exercer au sein de structures ou d'entreprises ayant un service jardins espaces verts interne (centres de sports, de loisirs et de vacances, gestionnaires d'habitats collectifs, très grandes entreprises, universités, hôpitaux, ...).

**Les principaux emplois sont :** chef d'équipes ou chef de chantiers. Conducteur de travaux paysagers. Technicien dans des services espaces verts et environnement des collectivités. Responsable des espaces verts. Collaborateur du concepteur paysagiste.

Le diplôme permet d'entrer directement dans la vie active et également de poursuivre des études nécessitant un BTS (licence professionnelle ou concours pour les écoles d'ingénieur par exemple).

## Les objectifs pédagogiques :

- ◇ Organisation du travail et encadrement d'équipes : Assurer l'efficacité du travail et l'implication des salariés dans le respect des normes et de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.
- ◇ Gestion et mise en place de la végétation : Développer les aménités environnementales et les services rendus pour les utilisateurs grâce à la végétation.
- ◇ Mise en place et maintenance d'ouvrages paysagers : Installer et maintenir en état les ouvrages d'un aménagement paysager dans un contexte de transition écologique.
- ◇ Gestion et suivi de chantiers : Permettre la réalisation technique et économique du projet dans le respect des délais et de l'enveloppe budgétaire.
- ◇ Création d'aménagements paysagers : Concevoir un aménagement paysager multifonctionnel adapté à la demande du commanditaire et à son environnement dans un contexte de transition écologique.

## Public concerné et modes de financement

- ◆ contrat d'apprentissage
- ◆ contrat de professionnalisation

### Reconduction des aides exceptionnelles en 2024.

**INSCRIPTION SUR PARCOURSUP.FR si vous êtes actuellement scolarisé(e).  
Sorti(e) du système scolaire nous demander un dossier d'inscription.**

## Les prérequis et les conditions d'entrée

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de baccalauréat, de brevet de technicien, diplôme d'accès aux études universitaires ou un autre diplôme ou certification de niveau 4. Les candidats ayant suivi une formation à l'étranger peuvent être admis sous certaines conditions. Pour entrer en formation en formation professionnelle continue, le candidat peut aussi se présenter après deux années d'activité professionnelle à plein temps.

Les candidats en formation par alternance doivent signer un contrat de travail avec une entreprise réalisant des travaux d'espaces verts.

Condition d'admission: sur dossier et lettre de motivation.

**Modalités pédagogiques** Cours magistraux, travaux pratiques (plan, études de cas ...), projets tuteurés, communication orale.

## Campus Provence-Ventoux CFPPA-UFA

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.  
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)

Mise à jour :  
Sept 24



## Blocs de compétence

Dans le cadre du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents.

Blocs de Compétences	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<b>DOMAINES DU TRONC COMMUN</b>		
<b>BC01 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisir les enjeux de la réalité socio-économique</li> <li>- Se situer dans des questions de société</li> <li>- Argumenter un point de vue dans un débat de société</li> </ul>	Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, ou une combinaison de plusieurs des ces modalités).
<b>BC02 - Construire son projet personnel et professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'engager dans un mode de vie actif et solidaire</li> <li>- S'insérer dans un environnement professionnel</li> <li>- S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers</li> <li>- Conduire un projet</li> </ul>	Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, ou une combinaison de plusieurs des ces modalités).
<b>BC03 - Communiquer dans des situations et des contextes variés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public</li> <li>- Communiquer en langue étrangère</li> <li>- Communiquer avec des moyens adaptés</li> </ul>	Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, ou une combinaison de plusieurs des ces modalités).
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL SPECIFIQUE A LA SPECIALITE</b>		
<b>BC04 - Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers</li> <li>- Gérer des équipes au travail</li> <li>- Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations</li> </ul>	Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, ou une combinaison de plusieurs des ces modalités).
<b>BC05 - Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions</li> <li>- Conduire les opérations de mise en place de la végétation</li> <li>- Piloter les opérations de gestion de la végétation</li> </ul>	Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, ou une combinaison de plusieurs des ces modalités).
<b>BC06 - Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux</li> <li>- Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux</li> <li>- Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements</li> </ul>	Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, ou une combinaison de plusieurs des ces modalités).
<b>BC07 - Assurer la gestion technico-économique de chantiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer le coût d'un projet dans son environnement</li> <li>- Assurer le suivi technico-économique d'un chantier</li> <li>- Gérer un aléa</li> </ul>	Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, ou une combinaison de plusieurs des ces modalités). L'épreuve prend la forme d'un oral s'appuyant sur un dossier produit par le candidat.
<b>BC08 - Elaborer un projet d'aménagement paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande</li> <li>- Concevoir un projet d'aménagement paysager</li> <li>- Présenter un projet d'aménagement paysager</li> </ul>	Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, ou une combinaison de plusieurs des ces modalités). L'épreuve prend la forme d'un oral s'appuyant sur un dossier produit par le candidat intégrant des documents graphiques et un cas concret vécu par l'apprenant.

## Modalités d'évaluation

L'examen conduisant à la délivrance du Brevet de Technicien Supérieur Agricole, option Aménagements Paysagers.

L'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité. L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF).

**Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences :** Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Tous les blocs doivent être validés pour obtenir la totalité de la certification. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

## Validation de la formation

Le candidat se verra attribuer un diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 5 (Fiche RNCP n°38349-01/09/2024).

**Contacts :** Lilian Gourlot et Mélanie Guyot 04 90 60 80 90—lilian.gourlot@educagri.fr / melanie.guyot@educagri.fr